

REGLEMENT DES 10 KMS de SERQUIGNY

La Commission des Sports de la Commune de Serquigny organise le dimanche 11 octobre 2020, une course pédestre à Serquigny.

Cette compétition est ouverte à tous, licenciés ou non à partir de 16 ans. Il est impératif pour les licenciés de joindre une photocopie de la licence sportive (seules les licences FFA, FSQT, UFOLEP Athlé sont reconnues) et pour les autres participants, joindre la photocopie du certificat médical original de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

A défaut l'inscription ne pourra pas être enregistrée.

Programme de l'épreuve :

10 km en boucles sur routes et chemins - Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans.

Départ 10 h devant la salle des fêtes, **arrivée** : entrée du parc municipal face à la salle des fêtes

Droit d'engagement : 8 €

Inscriptions :

Les bulletins d'inscription sont à faire parvenir accompagnés d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, de préférence au moins 3 jours avant la course et adressés à Eric LEFEBVRE 9 rue Paul Rolier 27470 SERQUIGNY (accompagnés de la photocopie de la licence FFA ou de la photocopie d'un certificat médical de moins d'un an), afin de faciliter le secrétariat et éviter l'attente, ou le matin de la course sans majoration à la remise des dossards.

Remise des dossards :

A partir de 8 h 30 à la salle des Fêtes de Serquigny le jour de la course

Classement :

Classement Général toutes catégories confondues Hommes

Classement Général toutes catégories confondues Femmes

Classement par catégorie Hommes, Femmes

Récompense :

La remise des récompenses aura lieu vers 11h30 à la salle des fêtes

Coupes et lots aux premiers de chaque catégorie

Lots offerts à quelques participants par tirage au sort

Tee-shirt ou autre offert à chaque participant

Divers :

Compétition participant au challenge BITUME 27

Les participants sont invités à respecter le code de la route.

Pour les mineurs non licenciés, signature des parents obligatoire sur le bulletin d'inscription.

Service médical assuré par une Association de Secouristes présents sur la course.

L'organisation de la course est couverte par la compagnie d'assurance Allianz.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique immédiate ou future.

Droit à l'image : Par sa participation aux 10 km de Serquigny, chaque coureur autorise expressément les organisateurs des 10 km de Serquigny et / ou ses ayants-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux 10 km de Serquigny sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Course : Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs, dans le respect des indications des services de police et des commissaires de course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour participer à la course, chaque coureur devra porter un dossard sur sa poitrine, aucun coureur accompagnateur sans dossard ne sera accepté sur le parcours. Tout coureur se faisant accompagner par une personne sans dossard se verra disqualifié des classements finaux.